

## **SYLLABUS DE COURS**

Intitulé du cours	Droit de la fonction publique		
Enseignant(e)	Anna Neyrat		
Champ disciplinaire		Mots clés	
Langue d'enseignement	French	Niveau	Master
Semestre	Semestre 2	Nombre d'ECTS	4 ECTS
Volume d'heures	18 heures	Modalités d'examens	A définir
Descriptif	Le droit de la fonction publique constitue une branche du droit administratif dédiée à l'étude de la relation professionnelle entretenue entre les différentes administrations (État, collectivités territoriales, établissements hospitaliers et médico-sociaux) et leur personnel. Il exprime la spécificité de cette relation dans la recherche d'un compromis entre l'Administration, qui poursuit un but d'intérêt général, et ses agents, qui sont dès lors soumis à un statut dérogatoire. Le juge, qui est très souvent saisi de contentieux concernant des agents publics, est amené à consacrer des solutions innovantes en la matière, dictées par la recherche d'un compromis entre ces intérêts qui peuvent s'avérer différents, sinon contradictoires. Le cours s'attache donc à montrer quelles sont les règles juridiques spécifiques concernant les agents publics, que ce soit en ce qui concerne leur recrutement, leur carrière, et enfin, leurs droits et obligations.		
Bibliographie			